

Psychologue : au cœur des écoles, des missions à préserver et développer

Le rapport final de la refondation appelle de ses vœux une école « juste » et « bienveillante ». Les élèves français sont trop soumis à des pressions scolaires, à des attentes parentales de réussite génératrices de stress et d'angoisses diverses. Pourtant le projet de loi soumis bientôt au parlement ne définit pas la place de la psychologie dans le système éducatif. Au moment où le ministre V. Peillon annonce une priorité pour l'école primaire, les psychologues du 1^{er} sont très inquiets pour leur devenir.

Depuis sa création en 1947, l'originalité de la psychologie scolaire a consisté à lier une approche individuelle, personnalisée pour les enfants appelés actuellement « à besoins éducatifs particuliers » et une approche systémique, environnementale avec des interventions globales dans le système scolaire (projets, vie des écoles, ...) sans cibler a priori certains enfants.

Malheureusement, la dégradation des conditions d'exercice des psychologues (extension des secteurs d'intervention, recrutement insuffisant) a limité leurs missions bien trop souvent aux bilans psychologiques individuels.

Redéfinir les aides dans l'école, en particulier les aides RASED, doit être l'occasion de conforter la place singulière en France de l'approche psychologique qui n'est assujettie ni au modèle médical, ni au modèle pédagogique. L'attention au sujet, la compréhension des problématiques qui entravent le développement, le suivi individuel doivent s'articuler avec des actions de prévention, de participation aux projets sur l'apprentissage du « vivre ensemble », avec l'amélioration des liaisons entre les différents milieux de vie de l'enfant et les structures d'enseignement (Entrée à l'école maternelle comme 1^{er} lieu de scolarisation, grande section de maternelle-cours préparatoire, CM2-6^{ème}).

La FSU et ses syndicats de l'EN revendiquent un service de psychologie de la maternelle à l'université qui respecte les champs d'intervention actuels, avec des psychologues reconnus statutairement, en particulier pour le 1^{er} degré.

Le SNUipp demande au ministre V. Peillon l'ouverture rapide de discussions et de négociations sur le statut et le recrutement des psychologues des écoles.